

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gendronj-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e7528887093fdb66549cbec>

Date d'obtention : 2025-02-24 12:56:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'objectif principal de cette trousse est de privilégier la sécurité et le bien-être des jeunes. Cette méthode me permet d'agir rapidement pour éviter le risque de propagation des images, pour éviter des conséquences aux élèves impliqués. Cette méthode permet d'uniformiser les interventions de chacun des intervenants dans le dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je comprends davantage le rôle de chacun des experts dans un cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir faire attention à bien dresser le portrait de la situation lorsqu'il y a eu des échanges de photos ou d'images s'apparentant à de la pornographie juvénile.